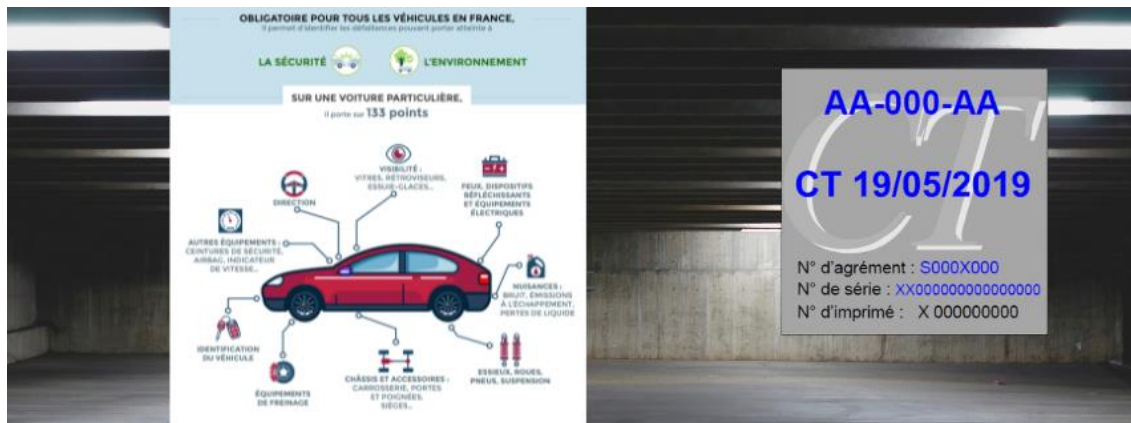


Aide au contrôle technique VP, VASP



La demande d'aide doit impérativement être envoyée avant le **15 décembre de l'année. Une tolérance est accordée jusqu'au 8 janvier de l'année N+1 pour les contrôles de décembre**

Le CAES de l'ex SNEPC participe au contrôle technique de votre véhicule dans la limite de **40 €** par an et par adhérent. Il est impératif que le nom de l'adhérent, ou celui du conjoint ayant droit, figure (certificat d'immatriculation et facture).

Pour toute question : caes.nverpillot@gmail.com

Pour obtenir votre subvention, vous devez fournir :

- Le document de demande joint,
- La facture du contrôle technique,
- La copie du certificat d'immatriculation recto / verso,
- Votre RIB pour un 1er remboursement par virement

Demande à envoyer à l'adresse suivante :

Nathalie VERPILLOT
Centre d'examens des permis de conduire
17 avenue du Grand Sablon
38700 LA TRONCHE

Formulaire de demande de subvention
Aide à l'entretien du véhicule

La demande d'aide doit impérativement être envoyée avant le 15 décembre de l'année. Une tolérance est accordée jusqu'au 8 janvier de l'année N+1 pour les contrôles de décembre

Nom et prénom de l'adhérent : _____

Adresse mail : _____

- Facture du contrôle technique
- Copie du certificat d'immatriculation – Recto / verso
- RIB (pour une 1^{ère} demande) pour un remboursement par virement

Date : _____

Signature du demandeur

----- réservé au CAES -----

Date de réception de la demande : _____

- Justificatif

Montant : _____ - Date de paiement : _____

- Virement